



Philip Thibodeau, avocat

Conseiller juridique

Réglementation et réclamations

Ligne directe: (514) 598-3850

Télécopieur: (514) 598-3839

Courriel: philip.thibodeau@energir.com

Adresse courriel pour ce dossier: dossiers.reglementaires@energir.com

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Le 30 septembre 2019

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Suivi de la décision D-2018-160 – Dépassement de coûts
Projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine
LSR
Notre dossier : 312-00882
Dossier Régie : R-4044-2018**

Chère consœur,

Le 9 novembre 2018, par sa décision D-2018-160, la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») approuvait le projet d'investissement visant la construction d'un bâtiment sur le site de l'usine LSR (ci-après le « **Projet** ») pour lequel une demande d'autorisation fut déposée par Énergir le 19 juin 2018.

Dans sa décision, la Régie demandait :

« [30] [...] à Énergir de l'informer dans les meilleurs délais, dans l'éventualité où elle anticipe une hausse des coûts totaux du Projet supérieure à 15 %. »

[emphasis dans l'original]

Énergir a fait un suivi des coûts du Projet en continu. Au cours de l'été 2019, Énergir constatait que les coûts du Projet pourraient dépasser le seuil de 15 % et elle a donc effectué une analyse détaillée de ces derniers.

En date du 30 septembre 2019, les coûts projetés du Projet sont évalués à 3,6 M\$ par rapport à une projection initiale de 2,8 M\$, soit une augmentation d'environ 0,8 M\$ équivalent à approximativement 28,5%.

Cette augmentation des coûts s'explique principalement par le résultat d'une étude de la firme Baker Risk, qui se spécialise dans les analyses des charges de souffle suite aux explosions. Cette étude, complétée en avril 2019, fait l'évaluation des risques d'explosion et d'incendie auxquels sont exposés les occupants de la salle de contrôle. Afin de concevoir un bâtiment qui respecte les règles de conception établies par Baker Risk, le bâtiment a été relocalisé plus près de la rue, ce qui oblige à déplacer l'entrée des camions lourds afin d'éliminer la cohabitation avec les piétons. Ce déplacement entraîne des travaux civils importants car l'entièreté des barrières électriques doit être déplacée afin de conserver le SAS d'accès au site.

Sauf indication contraire de la Régie, dans les circonstances décrites précédemment, Énergir propose d'effectuer un suivi détaillé des coûts du Projet dans le cadre du Rapport annuel au 30 septembre 2019. Une explication quant au dépassement des coûts sera alors fournie, permettant ainsi à la Régie d'en prendre acte.

Espérant le tout confirmer, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Philip Thibodeau

Philip Thibodeau
PT/mb